

Faut-il recentrer la RTBF sur son ADN audiovisuel ?

Régulation Les éditeurs visent une croissance massive de leurs abonnements digitaux. Ils dénoncent une "concurrence déloyale".

La commission médias du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a entamé une série d'auditions dans le cadre de la négociation du contrat de gestion 2018-2022 de la RTBF. Au cours de ces auditions, de multiples acteurs forment des suggestions en vue de fixer les nouvelles missions de service public de la RTBF. Mardi, c'était au tour de "La-presse.be" (regroupant les journaux francophones) de défendre une RTBF "respectueuse" des autres médias. Et notamment, de la presse.

Concurrence déloyale

La presse est au cœur d'une révolution fondamentale, les éditeurs francophones visent une croissance massive des abonnements digitaux payants en vue de générer les nouvelles ressources qui permettront de financer les rédactions. Or la RTBF, qui bénéficie d'une dotation, propose une offre importante d'information écrite – et gratuite – en ligne.

Cette activité, considérée comme une concurrence déloyale par les éditeurs de presse, "menace directement la transition numérique des journaux", a indiqué Daniel Van Wylick, directeur général éditorial du Groupe Rossel et président de "La-presse.be". *La presse quotidienne emploie près de 60 % des journalistes et produit 85 % des informations.* En France comme en Belgique, le journalisme écrit fournit en effet à la radio, la télé et Internet, l'essentiel de leur matière première. Or aucun hyperlien (sauf en cas d'exclusivité) ne renvoie le lecteur vers le média qui a produit en amont l'information.

"Enfin, le coût éditorial de la presse quotidienne (50 millions d'euros par an) représente à peine 1/5 de la dotation de la RTBF (240 millions d'euros par an), a poursuivi le directeur éditorial, avant de nuancer : "Il est difficile de comparer des pommes et des poires dans la mesure où la dotation de la

RTBF ne couvre pas seulement le secteur de l'information."

Limiter l'écrit en ligne

Entre les missions de service public imposées à la RTBF et la concurrence déloyale dont souffriraient les éditeurs de presse, la Commission européenne a déjà tranché, en mai 2015. Depuis lors, la RTBF n'est plus autorisée à délivrer des informations écrites en ligne, à moins que celles-ci ne soient

liées à ses programmes TV et radio.

Or les éditeurs de presse constatent toujours une "présence massive d'écrits" sur les sites Internet du service public : "Treize pour cent seulement de ces contenus ont un lien immédiatement identifiable par l'internaute avec du contenu audiovisuel (vidéo ou lien sur la même page)", reprend Daniel Van Wylick.

Il a donc suggéré de recentrer la RTBF sur son "ADN audiovisuel", de limiter la longueur des articles à maximum 400 signes, d'interdire la reprise de contenus payants des sites des journaux écrits et de restreindre, enfin, leur exploitation sur les réseaux sociaux. "C'est nous (la collectivité, Ndlr) qui finançons l'opérateur public RTBF, lequel enrichit l'acteur Facebook sans que celui-ci ne produise de valeur ajoutée, ne paye cette valeur ajoutée ou des impôts chez nous. Mais lui, nous bouffe notre marché publicitaire!", a dénoncé M. Van Wylick.

Il était également prévu que la RTBF reverse aux éditeurs les revenus dégagés sur la vente d'espaces publicitaires sur son site Internet au-delà d'un seuil de 600 000 euros par an. "Nous n'en avons jamais vu la couleur!", a assuré M. Van Wylick.

Presse : une situation précaire

Des synergies éditoriales entre l'opérateur public et la RTBF avaient également été préconisées, mais celles-ci sont "minimalistes, rares et compliquées", a encore déploré le président de LaPresse.be. *Un an de négociations suivies ensuite de nombreux problèmes techniques a ainsi été nécessaire aux éditeurs pour parvenir à un accord sur l'échange d'images vidéo avec la RTBF, là où il ne leur a fallu qu'un mois pour obtenir la même chose de RTL*, a-t-il illustré.

Il a évoqué, enfin, l'article 45 de l'actuel contrat de gestion. Celui-ci impose le recours à une procédure d'évaluation *ex ante* pour tout nouveau service ou modification d'un service dont le coût marginal prévisionnel total pour les trois premières années est supérieur à 3 % de la subvention allouée à la RTBF. "Ce seuil de 3 % est beaucoup trop élevé. Aucun projet de développement numérique n'atteint un tel coût, en ce compris des projets extrêmement dommageables pour les autres médias, par exemple

"Vivreici.be".

Le directeur n'a pas manqué de sensibiliser les parlementaires à la situation particulièrement précaire des éditeurs de presse. "A court terme, de nombreux titres sont menacés avec une réduction de moitié de journalistes dans le secteur. Les activités écrites de la RTBF sur Internet ne sont pas les seules à menacer la pluralité des médias en Belgique mais sur cette concurrence déloyale le Parlement a un pouvoir d'action."

Au.M.

"La presse quotidienne emploie près de 60 % des journalistes et produit 85 % des informations."

Daniel Van Wylick

Directeur général éditorial du Groupe Rossel et président de "LaPresse.be"